

VU l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

VU la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE est convoqué pour se réunir dans la salle de l'hémicycle, à l'Hôtel communautaire 16 rue Rosa Parks à Caen, le

JEUDI 9 JUILLET 2020 à 14h00

Par ailleurs, j'ai décidé en application de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020 faisant référence aux dispositions de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, que ce conseil se tiendrait sans public et serait par conséquent accessible à partir du lien suivant :

<https://www.facebook.com/Caenlamer/>

Ordre du jour

- **DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**
- **INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**
- **INSTALLATION DES CONSEILLERS SUPPLÉANTS**

- 1 Élection à la présidence de la communauté urbaine Caen la mer
- 2 Composition du bureau de la communauté urbaine - Détermination du nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau
- 3 Élection des vice-présidents et des autres membres du bureau de la communauté urbaine Caen la mer

Lecture et remise de la Charte de l' élu(e) local(e) aux conseillers communautaires

- 4 Délégation d'attribution du conseil communautaire au Président
- 5 Fixation des indemnités de fonctions du président, des vice-présidents, des membres du bureau et des conseillers communautaires
- 6 Commissions d'appel d'offres - Modalités de dépôt des listes
- 7 Commission de délégations de services publics - Modalités de dépôts des listes
- 8 Décisions prises par le président dans le cadre de ses délégations et de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020